

Les fondements pluriels de la créativité coopérativiste

par François Espagne*

Il est bien difficile de démêler, dans leur enchevêtrement, les racines qui ont nourri, au XIX^{ème} siècle, l'arbre de la coopération ouvrière de production : puissantes racines que sont les grands systèmes de contestation de l'ordre établi et de projection d'hypothèses alternatives, tels ceux de Saint-Simon, Fourier, Proudhon, mais aussi de Buchez en dissidence d'une déviation saint-simonienne, ou de Leroux qui mêle la construction d'une œuvre philosophique et la création d'une colonie agricole et d'une coopérative de typographes, ou de Cabet et des communautaristes, ou d'Owen via sa migration en France ; ou radicales touffues d'une pensée ouvrière qui tantôt se nourrit des *opera magna* et tantôt les alimente, mais va chercher le suc nourricier du projet coopératif loin dans le terreau des espérances et des expériences populaires.

Il est ici tenté de repérer, sur quatre thèmes, ce qu'il y a entre ces apports de commun souvent, de différent quelquefois.

la critique du désordre établi

Tout commence par elle. Chez Saint-Simon, elle prend la forme d'une mise en cause de l'organisation sociale qui donne le pouvoir aux oisifs et tient en minorité " la classe industrielle ", celle des " producteurs ", qui est " la classe nourricière de la société ". Fourier dénonce les perversités du commerce mensonger, de l'iniquité des échanges, d'une organisation économique où le chômage et la misère procèdent de l'abondance. Leroux établit que la répartition du revenu national est déséquilibrée en défaveur des plus pauvres, et que l'impôt est pour l'essentiel à la charge de ceux-ci. Buchez démontre que le rôle de l'entrepreneur, médiateur non indispensable entre le travail et le marché, est payé par un prélèvement indu. Proudhon souligne que cet entrepreneur, s'il rémunère l'usage de la force de travail de chacun des ouvriers, s'approprie la plus value qui naît du caractère collectif du travail.

Ces analyses sont renforcées par une critique de la concurrence. Pour Leroux, elle est l'action de se ruer les uns contre les autres, contraire à l'exigence d'une relation de solidarité. Introduisant en France le système coopératif de Robert Owen, Joseph Rey montre que pour celui-ci la coopération est le contraire sémantique et pratique de la concurrence (1).

Troisième critique, mais non unanime, celle de la propriété. La tradition égalitariste-communautaire des premiers communismes, celui en particulier de Cabet, se fonde sur la critique de type moral portée par Babeuf et rappelée par Buonarrotti (le

* Ancien secrétaire général de la Confédération des SCOP.

(1) En 1845, les compagnons charpentiers venant remercier l'avocat et député légitimiste Berryer, qui a infructueusement mais généreusement défendu les leaders de la longue grève de leur corporation, lui demandent de considérer la misère à laquelle les réduit cette concurrence et d'user de ses pouvoirs de législateur pour faire abroger la loi de l'offre et de la demande.

riche vole le pauvre). La dénonciation de Proudhon part de l'analyse de la propriété comme rendant possible l'appropriation de la plus value née du caractère social d'un travail rémunéré sur une base individuelle. Mais il la justifie quand elle revient à celui qui l'acquiert par son travail investi. Il rejoint là Saint-Simon, qui ne l'estime justifiée que sous la réserve d'un aménagement du droit tel qu'elle ne serve pas à entretenir l'oisiveté mais qu'elle produise de la valeur ajoutée, et Leroux, qui distingue " le capital ", droit de tirer un profit sans participer à l'emploi utile de la richesse, et " la propriété ", fondée sur un travail personnel et prolongement de la personne humaine. Seul à ne lui imposer aucune restriction ou condition, Fourier consacre la légitimité de la propriété dans la construction " sociétaire ", y compris la propriété privative du capital, et même l'encouragement. L'inégalité qu'elle consacre doit cependant être compensée par des " contreponds ", par exemple des garanties de revenu par la solidarité et l'assurance mutuelle. Buchez, et avec lui les rédacteurs ouvriers du journal *L'Atelier* et les coopérateurs buchéziens, ont enjambé toutes ces analyses, et fait reposer les coopératives sur un concept d'a-propriété privative de l'entreprise : celui-ci écarte le capital-actions représentant la fragmentation des droits personnels de propriété sur les actifs, mais fonde l'entreprise ouvrière sur des réserves impartageables, non distribuables, qui représentent sa propriété collective.

quels repères et références ?

La critique du système dominant est cautionnée d'abord par les références que représente dans l'imaginaire populaire le souvenir des formes communautaires détruites par le Code civil et les lois de 1791(2) qui ont interdit toutes formes d'association et de groupement. Les modèles abondent : ceux des droits d'usage, affouage, pacage, légitiment la notion d'un droit au revenu détaché de la propriété privée ; ceux des communautés de métiers, des sociétés taisibles, valident les hypothèses d'une organisation professionnelle de type communautaire fondée sur l'égalité des droits, la solidarité des acteurs et un pouvoir que légitime la sagesse prêtée à l'ancien ou le consensus ; le compagnonnage donne par la poursuite, nonobstant prohibitions et sanctions, de ses pratiques de l'interdit (3) et du tric (la grève), la conviction que l'action collective d'un groupe s'appropriant la maîtrise d'un métier n'est pas vouée à l'échec qu'ont connu les révoltes de 1831 et 1834 (4) ; à un bout du territoire, les fruitières du Jura et du Doubs, à l'autre la mine communautaire de Rancié dans l'Ariège, confirment que l'exploitation d'entreprises fondées sur l'indivision ne se heurte qu'aux difficultés d'un statut qui devra provisoirement ruser avec le code civil et le code du commerce.

Paradoxalement, si la Révolution a condamné ces institutions et pratiques, elle reste une grande référence du socialisme associationniste. Elle est considérée comme un mouvement provisoirement suspendu. Par sa dynamique même, il atteste qu'il peut se ré-embraser, répondant alors aux attentes exprimées à son origine dans les cahiers des Etats généraux, mais que Thermidor, l'Empire, la Restauration, puis la révolution confisquée de 1830 avaient empêché d'honorer. Cette confiance dans une révolution à achever est au cœur des communismes. Elle se trouve aussi chez Saint-Simon lui-même, qui voyait dans l'effondrement du système féodal en 1789 un prélude à la " vraie Révolution " consacrant la société industrielle et l'avènement du règne des travailleurs. Mais il ne s'agit pas toujours

(2) Lois Le Chapelier.
Cf. l'article de **M. Rebérioux**
sur la conquête progressive
du droit d'association contre
la logique des premières
Républiques françaises.
Economie & Humanisme
n°355, décembre 2000.

(3) Mise en quarantaine
des maîtres qui refusent
de composer avec
leurs salariés.

(4) Insurrections ouvrières
durement réprimées,
en particulier à Lyon
(révolte des Canuts).

de la même Révolution à achever : ainsi, Saint-Simon voyait dans la Terreur le gouvernement du prolétariat, et Buchez donnait sa préférence à la Convention et au jacobinisme, qui avaient eu le sens de l'unité nationale et faisaient procéder leur action d'un principe "socialisateur" (5) (fédérateur des énergies et dévouements individuels).

Autre paradoxe : le coopérativisme anglo-saxon a été nourri à sa naissance d'un millénarisme religieux, y compris chez Robert Owen qui, bien qu'il dénonçât la religion comme un des grands maux de l'humanité avec la propriété et le mariage, avait donné une coloration religieuse à son prophétisme, à la fois prédiction et prédication du *millenium*, le nouveau millénaire de bonheur. Le coopérativisme français, tout empreint qu'il fût de ferveur républicaine, n'a pas moins été marqué par une vision religieuse de l'histoire ou de la pratique sociale, mais elle a pris chez lui trois formes bien distinctes :

■ Une eschatologie profane qui, chez Fourier, annonce l'avènement inéluctable de l'état d'harmonie succédant à des millénaires de misère et d'attente ; et semblablement, chez Saint-Simon, une eschatologie de l'avènement de la société industrielle établissant le règne des travailleurs et substituant l'administration des choses au gouvernement des hommes.

■ Un modèle et une caution sont recherchés dans l'Évangile et l'Église primitive ; ainsi, chez Cabet la communauté vue comme accomplissement de l'Évangile, ou chez Pecqueur la restitution à la société, par la communauté, d'une éthique néo-chrétienne.

■ Enfin, chez les premiers coopérateurs, la foi du charbonnier : comme Buchez, "inventeur" du socialisme chrétien, leur journal *L'Atelier* ne tait pas la foi catholique qui l'anime (et qui n'exclut pas une bonne dose d'anticléricisme) et se réfère constamment à Saint Paul ; et beaucoup de coopératives inscrivent dans leurs statuts des références explicites à la pratique chrétienne comme soutien spirituel et référence de leur action.

le travail au centre de la reconstruction sociale

Le travail n'est plus la punition du péché originel, il devient une valeur centrale : chez Saint-Simon, l'avènement des "travailleurs" procédera de la "vraie Révolution", et consacra la reconnaissance que seul le travail légitime le revenu (6). Il devient aussi le centre de la réflexion économique : à la différence de Marx qui fonde son œuvre sur le mode de propriété qui génère son contraire dialectique (le capital dialectiquement nié par le prolétariat), Proudhon construit la sienne sur le travail, substance et axe de l'économie, et dont l'action collective à la fois produit la plus-value indûment confisquée par les capitalistes et fonde le droit à l'autogestion autonome des travailleurs : tribut à Proudhon et aux proudhoniens de la 1ère Internationale, le Manifeste rédigé pour celle-ci par Marx en 1865 reconnaît dans les associations ouvrières un premier succès de l'économie politique du travail sur celle du capital. Enfin le travail est porté par un compagnonnage pour qui il est comme le signe d'élection d'une aristocratie ouvrière qui entend assurer son émancipation par l'association.

(5) Buchez tenait inversement que la Constituante avait sacralisé les droits individuels, et que, après elle, paradoxalement, les babouvistes, en ne donnant à l'activité humaine que la fin de la recherche du bonheur, allaient jusqu'à enrégimenter les hommes dans un système où la liberté était sacrifiée à l'égalité.

(6) En écho, les rédacteurs de *L'Atelier* répètent à satiété, se référant à Saint Paul, que celui qui ne travaille pas n'a pas le droit de manger.

Sous réserve de son organisation, thème central d'une copieuse littérature dans les années 1840, le travail peut devenir une source de bonheur et d'épanouissement. C'est un des thèmes de l'ergonomie ou de la sociologie du travail de Fourier, qui établit que la combinaison d'une structure sociétaire (associative) et l'encouragement au jeu le plus libre des passions personnelles et des tropismes interpersonnels assurent le bonheur de chacun et de tous. Idée que l'on retrouve presque à l'identique chez des non-fouriéristes, par exemple Pierre Leroux, et aussi dans une des rares allusions faites par Marx à ce que pourrait être le communisme.

Enfin, la reconnaissance de l'éminente dignité du travail et sa transformation en moyen de réalisation de soi-même postulent la fin de son statut juridique, la suppression du salariat. Celui-ci est historiquement perçu comme un état d'indignité, la rémunération des manouvriers, des valets et des grimauds de boutique, des artisans déchus, des compagnons empêchés d'accéder à la maîtrise. Au surplus, l'application au contrat de louage de services des règles du Code civil présupposent fallacieusement la parfaite égalité juridique des contractants et la liberté absolue des contrats ; elles font donc du salariat une situation de subordination juridique totale, enfermant le salarié dans la précarité et la misère, auxquelles s'ajoutent les mesures de police sur l'interdiction des coalitions et le livret ouvrier. Ici unanimes, les chefs des écoles associationnistes rejoignent l'intuition ouvrière : à l'état de subordination du salariat, au salaire qui ne paye pas le travail produit mais le seul achat de la force de travail, doivent être substituées l'association, sur un fondement d'égalité dans la nature juridique des droits, et une rémunération par partage des gains communs (7) .

Enfin, après la Constitution inappliquée de 1793, la Révolution de 1848, au milieu, il est vrai, d'une grave crise de chômage, proclame le droit au travail. Proudhon, Leroux, épousent cette position, Louis Blanc la théorise. Mais il y a divergence sur le sens et la portée de la formule. Elle est le plus souvent entendue comme le droit pour tout homme d'obtenir de la Nation un emploi assurant sa subsistance, ou à défaut un revenu de substitution. Mais pour les rédacteurs de *L'Atelier* cette revendication est une requête d'assujettissement à la corvée, qui présuppose l'infériorité et l'irresponsabilité des travailleurs et implique l'assujettissement à l'Etat. Pour eux, le droit au travail, c'est le droit aux fruits du travail, qui ne peut s'obtenir que par l'association coopérative s'emparant de l'entreprise. Curieusement, Marx, qui fut si sévère pour les ouvriers de *L'Atelier*, valide cette analyse : derrière le droit au travail apparaît le pouvoir sur le capital, c'est-à-dire l'appropriation des moyens de production par la classe ouvrière associée, entraînant la suppression du capital, du salariat et de leurs rapports réciproques.

(7) Saint-Simon avait été le premier à poser cette hypothèse, Fourier exclut le salariat du phalanstère, Buchez ne conserve le salaire que comme plancher de la rémunération sociétaire et comme protection contre la tentation du dumping social.

projets et modèles

Les modèles communautaires ambitionnaient de constituer des communautés autosuffisantes, assumant la plus grande partie des fonctions de la société civile. Ce sont les villages d'harmonie et de coopération puis la *New Harmony* de Robert Owen, les *Icaries* de Cabet. Ce sont aussi, d'une certaine manière, les tentatives de phalanstères, inspirées mais en général pas cautionnées par Fourier. Les modèles associatifs visaient à nouer la relation du travail au capital, en organisant soit la

capacité de négociation du premier, soit, selon le mot de Proudhon, “ la commande des entreprises par le travail ” et leur contrôle par les travailleurs.

Les modèles communautaires n’ont pas survécu à leurs inventeurs. Après Cabet, Beluze a orienté le réseau cabetiste vers la constitution d’une banque, le Crédit au Travail, destinée à soutenir les coopératives : avatar des projets de Banque du Peuple de Proudhon et de Banque d’Echange d’Owen, mais sans y mêler une tentative de suppression de la monnaie, et anticipation de la création, trente ans plus tard, d’une Banque coopérative des associations ouvrières de production, grâce à un legs du fouriériste Faustin Moigneu. Le projet phalanstérien a lui-même évolué vers le modèle moins totalisant du “ Familistère“ , organisé par le compagnon Jean-Baptiste Godin, et qui a lui-même à son tour servi à cautionner les formules participationnistes d’intéressement des salariés.

La requête de “ l’Association ” englobait à la fois le droit de constituer des organisations de défense et négociation (fonction de type syndical) et le projet de créer des entreprises ouvrières autogérées (fonction coopérative). Beaucoup de modèles projetés faisaient même de la fonction syndicale la matrice de l’entreprise coopérative, et de celle-ci le laboratoire où seraient testées les revendications “ syndicales ” : ainsi les propositions du cordonnier Efrahem, du typographe Leroux, du tailleur Grignon. Symétriquement, chez certains comme Jeanne Deroin et Pauline Roland, ou Pierre Leroux, ou les fondateurs de l’Union essénienne, déclinaison chrétienne du communisme, s’ébauche avec beaucoup de variantes l’hypothèse d’une association qui serait en même temps quartier général d’une stratégie de développement, magasin de gros, banque d’échange ou caisse de crédit mutuel pour les associations ouvrières de production et de consommation, mais aussi société de secours pour leurs membres : comme un système d’autogestion ouvrière décentralisée qui se prolongerait en un triple dispositif d’organisation de l’échange et du crédit, de planification démocratique et de *welfare state* géré par les travailleurs. Ou comme une synthèse et un dépassement de Saint-Simon, de Fourier, de Cabet, de Proudhon. Ou encore comme une préfiguration d’un modèle dont l’*Histadrout* dans la Palestine sous mandat et la *Caja Laboral Popular* de Mondragon au Pays basque espagnol ont plus tard démontré dans les faits la pertinence.

Pour la France, c’est la coopérative ouvrière de production, uni-fonctionnelle, qui est sortie des modèles associatifs. Sous un triple patronage : le saint-simonien Buchez et *L’Atelier* qui lui ont donné ses règles du jeu, Proudhon qui l’a cautionnée et accréditée dans le prolétariat français, le fouriériste Buisson et le compagnon Favaron qui, à la fin du siècle, l’ont organisée en réseau fédératif.

François Espagne